

## L'U2P salue les mesures de soutien en faveur de l'apprentissage

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.06.33

Paris, 5 juin 2020

#### Contacts presse

Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31  
06 77 64 40 78  
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto  
01 47 63 31 31  
06 73 19 57 64  
odassetto@u2p-france.fr

**À l'issue de son entrevue avec le Président de la République le 4 juin, aux côtés des partenaires sociaux et en présence du Premier ministre et des ministres de l'Économie et des Finances, du Travail, de l'Agriculture et de l'Alimentation, et des Retraites, l'U2P se félicite que les mesures annoncées en faveur de l'apprentissage répondent en grande partie aux demandes qu'elle porte depuis plusieurs semaines.**

L'U2P craignait en effet que la crise ne réduise à néant tous les progrès accomplis depuis deux ans pour développer cette filière de formation, consubstantielle aux entreprises de proximité et durement touchée par la crise de 2008-2009. C'est pourquoi l'U2P demandait que l'embauche d'un apprenti n'entraîne aucun coût pour l'entreprise, et qu'un futur apprenti ne trouvant pas d'employeur puisse néanmoins poursuivre sa formation en CFA.

Les mesures annoncées répondent directement et quasiment totalement à ces demandes :

- les entreprises recrutant un apprenti du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 28 février 2021 bénéficieront la première année d'une prime exceptionnelle de 5 000 euros pour les apprentis mineurs et de 8 000 euros pour les apprentis majeurs, y compris ceux de niveau bac +2 et au-delà, ce qui revient à annuler le coût d'embauche d'un apprenti mineur et à limiter à 175 euros celui d'un apprenti majeur ;
- les futurs apprentis qui ne trouveraient pas d'entreprise d'accueil pourront néanmoins poursuivre leur formation au sein de leur CFA pendant 6 mois ;
- les ordinateurs portables seront éligibles à l'aide de 500 euros pour le premier équipement informatique des apprentis.

Ainsi, l'U2P salue l'action volontaire du gouvernement en direction de l'apprentissage qui, en plus d'avoir largement fait la preuve de son efficacité dans la formation et l'émancipation des plus jeunes, contribuera à préparer pour l'avenir les compétences dont les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux ont besoin pour se développer et jouer pleinement leur rôle dans la reprise économique.